Parc national des Cévennes

Conseil d'administration du 13 novembre 2025
Membres en exercice : 53
Membres présents ou suppléés : 27
Membres ayant donné mandat : 7
Nombre de voix : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20250147

NATURA 2000

APPROBATION DU PROJET DE CREATION D'UNE LAVOGNE

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 30 octobre 2025, s'est réuni le 13 novembre 2025 à 8h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : Mme Nicole AMASSE, M. Olivier AMRANE représenté par Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, M. Daniel BARBERIO, M. Laurent BERNARD représenté par M. Adrien MAJOUREL, M. Denis BERTRAND, M. Philippe BILLET, Mme Jeannine BOURRELY, M. Christian BRUGERON, M. Guy CHERON représenté par M. Jean-Marie MALAVAL, Mme Catherine CIBIEN, M. Arnaud COLLIN, M. Nicolas DE DAVYDOFF, Mme Agnès DELSOL, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, Mme Valérie FUSCIEN représentée par Mme Réjane PINTARD, M. Jean HANNART, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT représentée par Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Yves METAYER représenté par Mme Laurence BOUVIER, Mme Michèle MANOA, M. Jean-François MAURIN, M. Stéphan MAURIN, Mme Marylène PIEYRE, M. Pierre PLAGNES, M. René ROSOUX, Mme Line ROUSTAN, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL à M. Stéphan MAURIN, Mme Sylvie COISNE à Mme Jeannine BOURRELY, Mme Brigitte DONNADIEU à M. Stéphan MAURIN, Mme Mariette EMILE à M. Daniel BARBERIO, Mme Christine LACOSTE à M. Arnaud COLLIN, M. Jean-Pierre LAGANNE à M. Stéphan MAURIN, M. André THEROND à Mme Line ROUSTAN.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-3 et R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1er avril 2024,

Vu la demande de subvention du GAEC Les écuries du Méjean, représenté par Mme Béatrice PRIEUR, concernant la création d'une lavogne à destination de la faune sauvage sur la commune de Meyrueis,

Considérant que le lieu d'implantation du projet se situe sur le territoire Natura 2000 « ZPS Les Cévennes »,

Considérant la possibilité de financer cet ouvrage (estimé à 25 680 € TTC) à 100 % dans le cadre de contrats Natura 2000, au titre de l'appel à projet 2023-2027 de la Région Occitanie,

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais • 48400 Florac-Trois-Rivières
Tél. +33 (0)4 66 49 53 00
www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

- **d'approuver le projet de création d'une lavogne à destination de la faune sauvage sur la commune de Meyrueis,**
- **d'approuver le plan de financement de l'opération,**
- **d'autoriser le directeur de l'établissement à signer les délégations de maîtrise d'ouvrage, marchés et documents relatifs à la mise en œuvre opérationnelle des projets,**
- **d'autoriser le directeur de l'établissement à signer les documents relatifs au montage des contrats Natura 2000 et à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Occitanie.**

Le directeur,

Vincent CLIGNIEZ

PARC NATIONAL DES CEVENNES

Le président du conseil d'administration,

Stéphan MAURIN